

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE – Installations classées pour la protection de l'environnement

**DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE, PRESENTEE PAR LA SOCIETE
SELECTED STONES, POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE A CIEL OUVERT DE
ROCHES MARBRIERES SUR LA COMMUNE D'AMPILLY-LE-SEC (21)**

Par arrêté préfectoral N°1109 du 4 novembre 2020 sera ouverte une enquête publique sur la demande présentée par la Société Selected Stones dont le siège social est situé à Paris en vue d'obtenir du Préfet de la Côte d'Or l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de roches marbrières (rubrique n° 2510-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement) sur la commune d'Ampilly-le-Sec, lieux-dits "Au-dessus des Rochottes", "Les Rochottes" et "Devant la Rente" (21400).

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

L'enquête se déroulera **du jeudi 10 décembre 2020 à 10h00 au vendredi 15 janvier 2021 à 16h30** à la mairie d'Ampilly-le-Sec, siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier comprenant notamment une étude d'impact et l'avis des services, au siège de l'enquête, aux heures d'ouvertures habituelles au public de la mairie de :

- AMPILLY-LE-SEC (21400) - Salle de réunion du Conseil - 2 rue de la maison commune, le lundi de 13h30 à 17h15, le mardi de 13h30 à 18h00 et le vendredi de 13h30 à 17h15
- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi
- sur le registre dématérialisé mis en place en se connectant sur l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2207>
- sur le site internet de la préfecture : <http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html>
- sur un poste informatique en mairie d'Ampilly-le-Sec disponible aux jours et heures d'ouverture de la mairie

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie d'Ampilly-le-Sec (cf horaires d'ouvertures cités ci-dessus)
- sur le registre dématérialisé mis en place en se connectant sur l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2207>
- en envoyant un mail directement sur la boîte suivante : enquete-publique-2207@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par ce procédé seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2207>

- elles pourront également être adressées par voie postale, au siège de l'enquête, en mairie d'Ampilly-le-Sec, au commissaire enquêteur, **avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le vendredi 15 janvier 2021 jusqu'à 16h30.**

Des renseignements sur le projet peuvent être également demandés à :

Monsieur Arnaud DELECROIX

Gérant de la société Selected Stones

Tél. : 06 26 60 40 45

Courriel : ad@selectedstonesfrance.com

Mme DUBREUIL Chantal, directrice générale adjointe à la retraite, commissaire enquêteur nommé par décision du tribunal administratif, se tiendra à la disposition du public, à la mairie d'Ampilly-le-Sec - Salle de réunion du Conseil - 2 rue de la maison commune, **pour assurer les permanences suivantes :**

Jeudi 10 décembre 2020 de 10h00 à 13h00

Vendredi 18 décembre 2020 de 10h00 à 13h00

Mardi 29 décembre 2020 de 14h00 à 17h00

Samedi 9 janvier 2021 de 9h00 à 12h00

Vendredi 15 janvier 2021 de 13h30 à 16h30

Le Préfet de la Côte d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, des annexes et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie d'Ampilly-le-Sec, siège de l'enquête, pour y être tenus à la disposition du public durant un an.

Ces documents seront également consultables par le public :

- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE
- sur le site internet de la préfecture : <http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html> pendant la même durée
- pendant un an, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2207>

Pour le Préfet

Signé : la Cheffe de Pôle Environnement et urbanisme : E. MORI